



MAIRIE de MIJOUX

Rue Dame Pernelle

01410 Mijoux

01247.2022.CR03

**CR DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MIJOUX
DU 24.03.2022**

Présents : M.C. Couturier, P. Ecaille, C. Grosgrin, D. Julliard, G. Legay, M. Viallet, M. Vuillermoz, S. Juhen ; pouvoir de J. Grandclément donné à M. Vuillermoz, et de J.F. Joly à M.C. Couturier ; E. Lee absent excusé.

Secrétaire de séance : Michaël Vuillermoz

Ouverture de la séance à 19h à la salle des Fêtes de MIJOUX

Sommaire

N° 1.2022 OBJET : APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	1
N° 2.2022 OBJET : APPROBATION DU PROCES VERBAL du 17.02.2022	1
N° 3.2022 OBJET : APPROBATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTON 2021	1
N°4.2022 OBJET : APPROBATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021	2
N° 5.2022 OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2021	3
N° 6.2022 OBJET : PRESENTATION PAR LE CAUE DU RENDU DE SA MISSION D'ACCOMPAGNEMENT DE LA COMMUNE DANS SA REFLEXION SUR L'EVOLUTION DE LA ZONE LAVOIR/BAINS DOUCHES DE L'ETUDE CAUE	4
N°7.2022 OBJET : PRESENTATION DU DIAGNOSTIC PASTORAL DE L'ALPAGE DES PLATIERES	4
N°8.2022 OBJET : PROPOSITION DE LOCATION D'UN BÂTIMENT CENTRE « LA BUSSODE » POUR L'ACCUEIL DES REFUGIES UKRAINIENS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ACCUEIL ORGANISÉ PAR L'ETAT	4
N°9.2022 OBJET : DISCUSSION SUR LE PROJET D'ACTIVITÉS LUDIQUES AU COL DE LA FAUCILLE ELABORE PAR LA CAPG	4
N°10.2022 OBJET : ARCHIVES COMMUNALES – CONVENTION DE MISSION D'ARCHIVAGE À SIGNER AVEC LE CENTRE DE GESTION DE L'AIN	5
N°11.2022 - QUESTIONS DIVERSES	5

N° 1.2022 OBJET : APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est approuvé

N° 2.2022 OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL du 17.02.2022

Michael Vuillermoz, Marie Claude Couturier, Evan Lee et Christian Groscurin ne prennent pas part au vote car absents lors de cette séance (avaient donné pouvoir) ; le PV est approuvé avec 7 voix POUR, 0 contre et 0 abstention.

N° 3 / 4 / 5 .2022 OBJET : APPROBATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION, COMPTE ADMINISTRATIF et AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021

Mme le Maire indique que certains éléments ayant été finalisés tardivement, le vote du compte de gestion, du compte administratif et de l'affectation du résultat sera voté lors du vote du budget afin que les conseillers aient le temps de consulter et analyser ces documents en détail.

N° 6.2022 OBJET : PRESENTATION PAR LE CAUE DU RENDU DE SA MISSION D'ACCOMPAGNEMENT DE LA COMMUNE DANS SA REFLEXION SUR L'EVOLUTION DE LA ZONE LA VOIR/BAINS DOUCHES

La présentation a été faite par le CAUE du rendu de sa mission d'accompagnement prévue par délibération 01247.2021.10.48 avec un diaporama présentant l'origine architecturale de ce bâtiment, les modifications constatées au fil du temps et des pistes d'utilisation. Cette présentation a mis en valeur l'intérêt de ce bâtiment, tant dans son architecture (typique de l'art déco) que dans sa signification sociale et historique. Des éléments ont été présentés pour le bâtiment mitoyen du Murganier.

La partie éléments pour le cahier des charges du recrutement d'un maître d'œuvre (y compris pour la réalisation dans un premier temps de l'étude technique du bâtiment) a ensuite été présentée.

Concernant le Murganier, une étude structurelle devra être faite à cette occasion pour savoir s'il est possible de le conserver/restaurer (pour conserver l'effet visuel de transition avec le reste de la rue Royale).

Parmi les idées d'utilisation possible pour les Bains douches, ont été suggérés lors de la réunion un lieu muséographique ou d'exposition, notamment de sculptures, et, en utilisant aussi le Murganier, un espace bien-être - SPA ou un lieu de convivialité. D'autres idées sont envisageables. Des exemples de réutilisation de bains-douches de la même époque ont été présentés.

N°7.2022 OBJET : PRESENTATION DU DIAGNOSTIC 2019 PASTORAL DE L'ALPAGE DES PLATIERES

La présentation a été faite par la société d'économie montagnarde de l'Ain (SEMA), dépendant de la Chambre d'agriculture, et la réserve naturelle de la Haute-Chaîne du Jura (RNHCJ). Une présentation faite au moment du rendu de l'étude avant les élections municipales de 2020, n'avait pas donné lieu à décision depuis.

L'utilisation agricole de l'alpage des Platières a beaucoup évolué ces dernières années. De ce fait, le diagnostic pastoral initial, réalisé en 2006, ne correspond plus à l'état de la végétation en 2019 et ne permet pas de répondre aux nouveaux enjeux présents sur l'alpage. L'alpage présente un potentiel pastoral intéressant, toutefois il s'est dégradé depuis 30 ans avec une baisse notable du chargement, des broyages non suivis d'une gestion pastorale des rejets et

enfin une détérioration des équipements (clôture, captage d'eau, piste). Il mériterait une réhabilitation et une modernisation de ses équipements pour assurer la pérennité de son exploitation dans l'avenir tout en préservant les enjeux environnementaux, touristiques et forestiers. Pour ce faire, ce diagnostic préconise la réalisation de travaux structurants en trois tranches :

1. La mise en place d'un système de pâture à même de valoriser et d'entretenir l'alpage (Chargement, fractionnement, rotation, réhabilitation de la clôture et du dispositif d'abreuvement)
2. La modernisation des équipements d'acheminement (installation d'un parc de contention et entretien des pistes)
3. La gestion de la dynamique de défrichement et la réouverture de pré-bois.

Ces éléments sont présentés dans l'ordre de priorité et l'ordre chronologique dans lequel il est préconisé de les mettre en œuvre. Des scénarii plus ou moins ambitieux/coûteux peuvent être envisagés pour chacune des tranches exposées. Les travaux sont subventionnables à hauteur de 70%. La Sema peut jouer le rôle de l'AMO (assistance à la maîtrise d'ouvrage), sa rémunération est de 10% des travaux.

Aucune dépense ne pouvant être faite sur 2021 en raison des contraintes de délai de dépôt de demande de subvention et d'instruction auprès de la réserve, puis d'études techniques, aucun travaux n'est à prévoir au budget 2022 ; ce dossier sera étudié en commission ultérieurement.

N°8.2022 OBJET : PROPOSITION DE LOCATION D'UN BÂTIMENT DU CENTRE « LA BUSSODE » POUR L'ACCUEIL DE REFUGIES UKRAINIENS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ACCUEIL ORGANISÉ PAR L'ETAT

Un bâtiment du centre d'hébergement « la Bussode » a été proposé par la commune pour accueillir des réfugiés. Suite à la visite des locaux par Mme la sous-préfète le 23 mars dernier, des représentants d'une association travaillant avec la préfecture et d'un service départemental de l'État, le conseil reste dans l'attente de leur retour pour pouvoir délibérer sur ce point, notamment sur les conditions de mise à disposition. Le loyer serait établi au vu des charges du centre d'hébergement.

A ce stade, l'éloignement de Mijoux par rapport aux centres de services et le peu de transport en commun risquent de poser problème.

N°9.2022 OBJET : DISCUSSION SUR LE PROJET D'ACTIVITÉS LUDIQUES AU COL DE LA FAUCILLE ELABORE PAR LA CAPG (communauté d'agglomération du Pays de Gex)

La consultation à venir pour modifier le PLUIH afin de le rendre compatible avec le projet 4 saisons de PGA à la Faucille nécessite une information auprès de la population locale. A ce stade, aucun document public n'est accessible sur le site de PGA.

Le contenu précis de ce projet, qui n'avait pas fait l'objet de communication à la population par les équipes précédentes d'élus de Mijoux, a été découvert en février par les élus actuels. Mme le maire a pu obtenir un certain nombre de documents de PGA, très volumineux. Il s'agit à la fois de compléter les équipements d'accueil du public, de créer des tapis roulants et de nouvelles activités dites ludiques.

Il leur est apparu que le projet, s'il comportait des aspects qui ne semblent pas poser de problème, en comporte d'autres qui les inquiètent, notamment d'un point de vue écologique et forestier, d'un point de vue fonctionnel (risque de conflits de flux dans certaines zones à la

Faucille, notamment entre les tapis roulants, les usagers des activités ludiques et les flux de skieurs) ou financier (coût d'investissement et de fonctionnement). De même l'intérêt de certains équipements ludiques, très courts, interroge les élus. Par ailleurs la concentration de l'investissement d'activités sur la seule Faucille sans inclure la vallée pose problème.

À titre d'exemple, s'agissant des coûts et recettes de fonctionnement, ils ne paraissent pas clairement définis. Cela ayant été relevé par le représentant de Mijoux en commission des finances de la CAPG, une annexe concernant les données financières a été récemment transmise aux élus, ce document indique que chaque équipement fera l'objet d'une facturation mais les modes de facturation ne semblent pas clairement définis (forfait, pass, au passage,...? Maintien ou non de la possibilité de faire gratuitement de la luge comme actuellement ?).

Autre exemple : ce document récent mentionne des hypothèses de nombre de clients supplémentaires, alors qu'aucune hypothèse en la matière ne figurait dans les documents communiqués précédemment et sans qu'on sache comment ont été élaborées ces prévisions.

Il ne paraît pas envisageable au conseil municipal qu'un déficit de fonctionnement soit imputé au SMMJ. Le conseil craint par ailleurs que le SMMJ doive fermer certains équipements au village en raison du manque de personnel pour exploiter les nouveaux situés au col de la Faucille, ce qui ne serait pas acceptable.

Il a été rappelé que tous les équipements envisagés par la CAPG à la Faucille sauf un étaient prévus sur des propriétés de la commune de Mijoux, dont l'accord est donc nécessaire à leur réalisation.

Une vulgarisation de ce projet est indispensable pour que la population soit suffisamment informée lors du lancement de l'enquête publique de concertation préalable. Un document sera préparé pour le conseil et le public.

L'ensemble des conseillers est informé de l'état d'avancement de la procédure qui sera mise en place et des discussions qui ont déjà eu lieu au sujet de ce projet entre la maire et les services et élus de PGA ainsi que de la position prise par la maire lors du conseil communautaire de février en accord avec le conseil. Une procédure de retrait est en cours ; Un arrêté établi par la CAPG a été affiché ce jour en mairie.

N°10.2022 OBJET : ARCHIVES COMMUNALES – CONVENTION DE MISSION D'ARCHIVAGE A SIGNER AVEC LE CENTRE DE GESTION DE L'AIN

Il s'agit de la suite des décisions déjà prises en la matière depuis fin 2020. L'archiviste a commencé son travail, qui avance bien.

Délibération présentée et approuvée ce jour :

Considérant la délibération 01247.2020.12.92 en date du 16.12.2020 acceptant le devis du Centre de gestion de l'Ain, selon le récolement estimé à 10125€ avec une aide de 45% par le département de l'Ain pour une durée de 40,5 jours,

Considérant la décision d'inscrire les crédits au BP 2022,

Considérant la délibération 01247.2021.10.50 en date du 27.10.2021 portant sur la demande de subvention auprès du département au titre de la contractualisation 2022,

Considérant l'intervention de l'Archiviste dans nos locaux depuis le 15 mars dernier

Madame le maire expose la convention de mission d'archivage proposée

Après lecture,

Entendu l'exposé du maire,

Après délibération à l'unanimité des membres présents, il est décidé :

D'autoriser madame le maire à signer la convention de mission d'archivage selon les modalités annexées.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10 P. Ecaille, C. Grosgrin, D. Julliard, G. Legay, M. Viallet, MC. Couturier (+ pouvoir de JF. Joly), M. Vuillermoz (+ Pouvoir de J. Grandclément), S. Juhen,
DELIBERATION N°01247.2022.3.14

N° 11. OBJET : POINTS DIVERS

Mme le maire fait rapport de points d'actualité, tels que l'arrivée d'un agent technique contractuel jusqu'à l'été pour l'école, en remplacement de celle partie fin août, ce qui stabilisera l'équipe municipale ;

En cours, la signature du devis AMJ, pour la réfection de l'escalier de l'école et la réalisation au printemps de l'achèvement du parking de l'école voté avant l'hiver.

Séance levée à 22h40

Le secrétaire de séance, M. VUILLERMOZ

LEE	
ECAILLE	
LEGAY	
JUHEN	
COUTURIER	
VIALLET	
JULLIARD	
GRANDCLEMENT	
JOLY	
GROSGURIN	
VUILLERMOZ	

